

## Appliquer le ZAN

Olivier Sut, juriste, a réalisÃ© un tableau de bord des obligations juridiques qui pÃ©sent sur les collectivitÃ©s territoriales Ã la suite de l'adoption de l'objectif du zÃ©ro artificialisation nette. Son ouvrage prÃ©sente les instructions que doivent suivre les services compÃ©tents pour intÃ©grer valablement dans les documents officiels cet objectif. Territorial Ã‰ditions, novembre 2023.

**Titre**  
Appliquer le ZAN

DÃ©cryptage complet et opÃ©rationnel de la loi sur le ZÃ©ro Artificialisation Nette

**Auteur**  
Olivier Sut

**Ã‰diteur**  
Territorial Ã‰ditions

**Coll.**  
Les Essentiels

**EAN13**  
978-2-8186-2163-9

**Pages**  
126

**Sortie**  
novembre 2023

Olivier SUT

Â

L'ouvrage se prÃ©sente comme un tableau de bord des obligations juridiques qui pÃ©sent sur les collectivitÃ©s territoriales Ã la suite de l'adoption de l'objectif du zÃ©ro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050 instituÃ© par la loi du 22 aoÃ»t 2021 dite loi Climat et RÃ©silience. La rÃ©alisation de cet objectif se veut progressive, c'est-Ã -dire par tranches de 10 ans.

En tant que tableau de bord, l'ouvrage présente les instructions que doivent suivre les services compétents pour intégrer valablement dans les documents officiels cet objectif. Il comprend le calendrier, les buts à atteindre, les sanctions en cas de manquaise de l'objectif, les implications juridiques liées à la mise en œuvre de cet objectif. Le but de l'ouvrage est d'apporter aux acteurs territoriaux du ZAN un guide des outils à mettre en œuvre et des traductions juridiques à opérer au sein des documents concernés.

L'artificialisation des sols est un enjeu majeur qui connaît un tournant important avec la loi du 22 août 2021. Cette question évolue au fil des ans et au gré des textes adoptés en 2022 et en 2023. Le présent ouvrage recense l'ensemble des informations légales et réglementaires à connaître.

Auteur - Olivier Sut est juriste, chargé du contrôle de légalité des autorisations d'urbanisme au sein de la préfecture de Haute-Savoie. Il a été auparavant chef de la section politiques administratives spéciales à la même préfecture. Il est titulaire d'un DESS Contentieux administratif et financier de la faculté de droit de Toulon.